

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 mars 2024

OBJET :

Vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°5

EXPOSÉ DES MOTIFS

Aux termes de l'article 1636 B sexies du Code général des Impôts, les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises.

Ils peuvent, dans ce cadre, soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente, soit faire varier librement entre eux les taux des quatre taxes, dans le respect, alors, de règles de liaison.

Si, poursuivant son objectif de modération fiscale, la municipalité n'entend pas proposer de révision des taxes foncières, la déliaison partielle des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés bâties par la loi de finances pour 2024 permet d'entrevoir la possibilité d'ajuster le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il s'agirait, par cette mesure, d'inciter les propriétaires qui laissent volontairement leurs logements inoccupés, soit en les laissant vacants, soit en les destinant uniquement à une finalité de résidence secondaire, à les proposer à la vente ou à la location pour répondre au besoin de logements permanents.

Dans ce cadre, l'article 1636 B sexies du CGI autorise une majoration spéciale de 5 % du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, sous réserve que le taux actuel soit inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département et que l'augmentation du taux ne soit pas supérieure à 5 % de cette moyenne, tout en respectant la limite de 75 %.

Ainsi, avec un taux moyen pondéré communal départemental de 12,75 %, la ville d'Essey-lès-Nancy présente, avec un taux de 8,27 %, un taux de taxe d'habitation inférieur à 75 % de la moyenne constatée l'année précédente et peut procéder à l'application de la majoration spéciale susvisée sans dépasser 5 % du taux moyen pondéré communal départemental de l'exercice précédent soit 0,638 point de pourcentage (12,75 % x 5 %).

Les taux des taxes du ressort de la commune s'établiraient donc pour l'exercice 2024 comme suit :

2023			2024		
TFPB	TFPNB	THRSLV	TFPB	TFPNB	THRSLV
26,46 %	9,61 %	8,27 %	26,46 %	9,61 %	8,91 %

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'appliquer la majoration spéciale de l'article 1636 B sexies du CGI au taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale conformément au tableau ci-dessus ;
- de maintenir à leur niveau 2023 les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité, 4 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD, MM. CHEVARDÉ, KATZ et PERRI), la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 mars 2024.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	15 mars 2024
- Convocation distribuée le :	15 mars 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	29 mars 2024
- Affichage du procès-verbal le :	31 mai 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN,
Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI,
MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD,
M. CHEVARDÉ, M. KATZ M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
- M. Dominique GONCALVÈS à M. Gilles BOURGUIGNON

EXCUSÉ

- M. Mallory KOENIG

ABSENTS

- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Elise DROUVILLE

Pour extrait

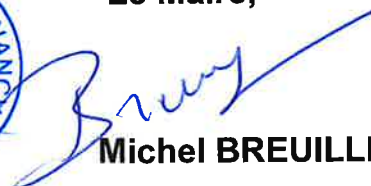
La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE